



Strasbourg, le 21 Septembre 2004

MG-RCONF (2004) 7

[Dass/Migration/Conference 2004/Documents]

Conférence régionale sur « les migrants dans les pays de transit : partager les responsabilités relatives à la gestion et la protection »

**Istanbul, Turquie - Hôtel Conrad
30 septembre – 1^{er} octobre 2004**

**La situation géographique comme facteur facilitant la migration
irrégulière dans un pays de transit.
Cas de Tanger (Maroc).**

Par M. Mohamed Charef¹

'Il y avait le hachisch et la contrebande. Aujourd'hui, il y a, en sus, les " harragas ", les émigrés clandestins. Tanger a toujours vécu de trafics. Le port, dernière étape avant l'Europe, n'a pas vraiment rompu avec ses traditions interlopes.'
Le Monde 19 avril 2001

¹ Directeur l'Observatoire Régional des Migrations Espaces & Sociétés (l'ORMES). B.P 768 Agadir 80 000 Maroc Tél/Fax : 00 212 48 23 33 09 e .mail : anicharef@hotmail.com

Introduction

La provenance de candidats à l'émigration clandestine d'aires géographiques de plus en plus éloignées montre à la fois le caractère mondial des mobilités internationales, explique le poids d'intenses surveillances et l'importance des bouleversements sociopolitiques qui finissent par orienter, pour ne pas dire « jeter », les candidats vers les goulots d'étranglement naturels que sont les mers, les isthmes et les détroits. Les plus prisés de ces derniers sont les points de contacts avec les zones de destination, comme c'est le cas du Déroit de Gibraltar.

Il ressort de l'évidence géographique et de la logique spatiale de la mobilité humaine, surtout lorsqu'elle emprunte des voies terrestres et clandestines, que les candidats proviennent en partie soit de régions limitrophes, soit de pays plus éloignés, mais toujours inscrits dans cette longitude cartographique que confère un certain « voisinage par transitivité ».

Pour les autres, leur situation marginale se situe selon une autre dynamique de départ mais toujours en vue d'un objectif commun et d'une situation finale collective, celle de l'attente du passage vers l'autre rive qui ici signifie droit et liberté.

Leur présence sur les rivages marocains est donc plus la résultante d'un état de fait que d'un choix. Elle est le fruit d'une logique dynamique à la suite de laquelle ils se trouvent ainsi placés en stase, en transit provisoire s'ils arrivent à passer de l'autre côté de la rive méditerranéenne. De ce fait, l'espace marocain est pour eux une sorte de point de chute forcé, d'arrêt provoqué constitué d'un côté par le bras de mer méditerranéen, et d'autre, par l'océan Atlantique. Or ils sont tout aussi infranchissables l'un que l'autre, sans les moyens adéquats et une prise de risque accrue.

“Toujours plus loin avec toujours plus de prise de risque et toujours plus longtemps“ hors de leur village, tel serait l'adage qui résumerait à la perfection les pratiques de ces populations transitant par le Maroc !

A Description géographique du site

La situation géographique de Tanger sur la rive sud du Déroit de Gibraltar, à l'extrême nord du Maroc et du continent africain, lui a donné depuis toujours une place de choix du point de vue stratégique, économique et culturel. En constante relation avec d'une part l'Europe, et les grandes routes maritimes d'autre part, elle est considérée comme 'la porte de l'Afrique' par excellence. Sa situation géographique à proximité de l'Espagne l'a également de point de départ, d'arrivée et parfois 'd'échouage' des migrants. L'histoire de Tanger est complexe mais également fascinante comme en attestent les innombrables légendes et récits fantastiques.

A-a Tanger : une ville de « légende »

Lorsque l'on évoque cette ville mythique, certains clichés surgissent. Comme dans toute histoire africaine et méditerranéenne, cette ville est un conte légendaire ! A en croire la légende et l'historien arabe En Naciri, que cite Jean-Louis Miège² : « [...] le Maroc et l'Espagne étaient autrefois contigus l'un à l'autre et les Marocains avaient à supporter des attaques continues de leurs voisins. Alexandre (le Grand) étant venu à passer chez eux, ils se plaignirent à lui et lui exposèrent leur situation. Alexandre convoqua les ingénieurs, se rendit jusqu'au déroit actuel, et fit mesurer b

² Miège. J-L. Bousquet G. Dernaud. J et Beaufre F. (1992), *Tanger : porte entre deux mondes*. ACR édition, Paris, p. 46.

niveau des eaux des deux mers. Il fut constaté que le niveau de l'Atlantique était légèrement supérieur à celui de la Méditerranée.

Il ordonna alors d'enlever les terres qui se trouvaient sur le rivage de la Méditerranée et de les transporter des parties basses dans les parties hautes. Il fit ensuite creuser entre Tanger et l'Andalousie jusqu'à ce qu'on eût atteint les couches dures du sol. Sur ces couches dures, il construisit avec des pierres et de la chaux une digue solide, dont il fixa la longueur à douze miles : c'est la distance qui séparait les deux mers.

En face de cette digue, il en construisit une seconde du côté de Tanger. Il laissa entre les deux un intervalle de six miles. Quant ces digues furent construites, il ouvrait un passage aux eaux de l'océan qui, avançant entre les deux chaussées, tombèrent dans la Méditerranée. L'eau monta et les dépassa de onze tailles d'homme, noyant plusieurs peuples qui se trouvaient sur les deux rives.

Sur le bord du côté du Maroc s'élèvent le Qcar-el-Majaz (Qcar du Passage), Ceuta et Tanger. Du côté de l'Andalousie se dressent la montagne de Tariq ben Ziyad (Gibraltar), l'île de Tarif ben Malek (Tarifa) et l'île Verte (Algésiras). Entre cette dernière et Ceuta se trouve le détroit appelé Zoqaq ou Boughaz (détroit de Gibraltar).

Les anciens historiens latins et grecs parlent à peu près de même du fait que le territoire du Marocain touchait à celui de l'Espagne, mais ils attribuent l'ouverture du détroit au puissant roi Hercule. Le Très-Haut en sait davantage sur ce qu'il y a de vrai là dessus ».

L'histoire de Tanger (Tingis) participe également de la mythologie grecque. C'est le Géant Antée, fils de Poséidon et de Gaia qui l'aurait fondée, lui donnant le nom de sa femme, Tingo ou Tinga. Trouvant sa force au contact de la terre, il aurait été étouffé par Hercule. Ce dernier aurait vécu dans des grottes situées à proximité de la ville qui se visitent toujours. Par contre, le tombeau de Tinga, toujours d'après la légende, serait situé sur la colline de Charf, proche de la ville.

Une chose est certaine et bien réelle, après une présence phénicienne éphémère, dont subsistent deux petites nécropoles, la ville a réellement été fondée au IV^e siècle avant J.C. par les Carthaginois qui en firent un comptoir prospère qu'ils nommèrent Tingi. Après la chute de Carthage, elle prit de plus en plus d'importance et devint même, au 3^{ème} siècle, la capitale de la Mauritanie Tingitane. Les Vandales l'occupèrent au 5^{ème} siècle et Justinien les chassa au début du 6^{ème} siècle. Toujours de par sa position géographique privilégiée, elle devint au 8^{ème} siècle, la base de la conquête de l'Espagne par les troupes de Tarik Ibn Ziad, qui donne son nom à Gibraltar (Djebel Tarik : la Montagne de Tarik).

Par la suite et jusqu'à 1925, date de sa déclaration en zone franche et ville internationale, elle est convoitée, notamment pour sa situation géographique hautement stratégique. Prise directement ou inféodée à la fois aux Omeyyades d'Espagne, aux Fatimides, aux Hafside, aux Espagnols, aux Portugais, aux Français et aux Anglais, elle est à chaque fois reprise par les différentes dynasties qui se sont succédées au Maroc. Cette situation perdura jusqu'à l'indépendance du Maroc en 1956 et la conférence de Fédala (devenue Mohammedia depuis). Point de jonction autant que de destination, elle est le carrefour des civilisations.

Mais, au-delà des légendes qui auréolent l'imagerie collective de Tanger, que ce soit au niveau national ou international; son historiographie est riche, sa position géographique exceptionnelle, car située au carrefour de l'Océan Atlantique et de la Mer Méditerranée, entre le Cap Spartel et le Cap Malabata, et dominant une baie d'une rare beauté.

Pour Jean Genet, elle est aussi la cité de toutes les trahisons. Porte d'entrée du continent Africain, elle a également un œil sur l'Europe. Ville interlope de tous les trafics, elle est le point de rencontre des artistes à la recherche de lumière, d'exotisme et d'inspiration, mais également des espions, des contrebandiers. Elle a toujours attiré les écrivains, envoûté les peintres et les musiciens.

Delacroix, Saint-Saëns, Pierre Loti, Matisse, Van Dongen, Tennessee Williams, Paul Morand, Jean Genet, Joseph Kessel, William Burroughs ou Paul Bowles, et tant d'autres y ont vécu.

A-b Tanger & le Tangérois : de la 'légende' à la réalité.

Tant sur le plan symbolique que concret, Tanger renforce sa position charnière. Face à l'émargissement de l'Union européenne, l'Afrique cherche sa structure sociale, économique et géographique et le Maghreb aspire, depuis la réunion historique de ses leaders en 1948, à une union difficile à concrétiser.

Tanger occupe une place particulière dans le mouvement migratoire en général, et l'émigration clandestine en particulier. Elle est un pôle d'attraction, de préparation au départ, de repli, de concentration, de négociation. En réalité, il faut davantage parler du Tangérois que de Tanger comme point de départ, et tout particulièrement de sa façade maritime de 375 km. C'est une région à grande variabilité de relief. Le domaine forestier couvre une superficie d'environ 400 000 ha, soit 35% de la superficie régionale totale.

Le Tangérois correspond aux Wilayas de Tanger et Tetouan, dont les chefs-lieux sont respectivement les villes de Tanger et Tetouan. Administrativement il est constitué par les provinces³ de Tanger-Asilah, El Fahs Beni Makada, Tetouan, Larache et Chefhaouen. Il couvre une superficie de 11 570 km², soit 1,6% de la superficie totale du Maroc et se compose de 100 communes, dont 13 urbaines et 87 rurales⁴. Sur le plan géomorphologique, la côte et les bassins méditerranéens constituent l'axe de la chaîne du Rif, avec de nombreux massifs montagneux et des plaines côtières. Le climat est marqué par l'influence océanique, avec des précipitations qui dépassent parfois 700 mm/an. Les températures varient en moyenne entre 14° et 18°.

C'est une région à forte densité, avec une moyenne de 176 habitants /km², soit cinq fois plus élevée que la moyenne nationale (37 habitants /km²). Peuplée d'un peu plus de deux millions d'habitants, elle représente environ 8% de l'ensemble de la population marocaine (tableau n° 2). C'est aussi l'une des régions du Maroc les plus urbanisées, 55,9% contre 51,4% au niveau national. La taille moyenne des ménages est de 5,5 personnes, légèrement inférieure à la moyenne nationale (5,9). Elle est plus marquée dans le milieu rural (6,1 personnes) que dans les villes (5,1 personnes). 40% de la population est âgée de moins de 15 ans, contre à peine 35% au niveau national. Cette structure jeune de la population s'explique par un indice synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme) relativement élevé (4,2), contre une moyenne nationale de 3,3. Il est encore plus important en milieu rural avec 6,2 enfants, contre 4,3 enfants au niveau national.

On observe à cet égard que la population active (15-59) représente 53,5% de la population de la région et reste inférieure à la moyenne nationale (58%). Le taux de chômage est d'environ 15,9%, contre une moyenne nationale d'environ 17%. Il est de 22,5% en milieu urbain et à peine de 7,4% en milieu rural, contre respectivement 16,9% et 8,5% au niveau national.

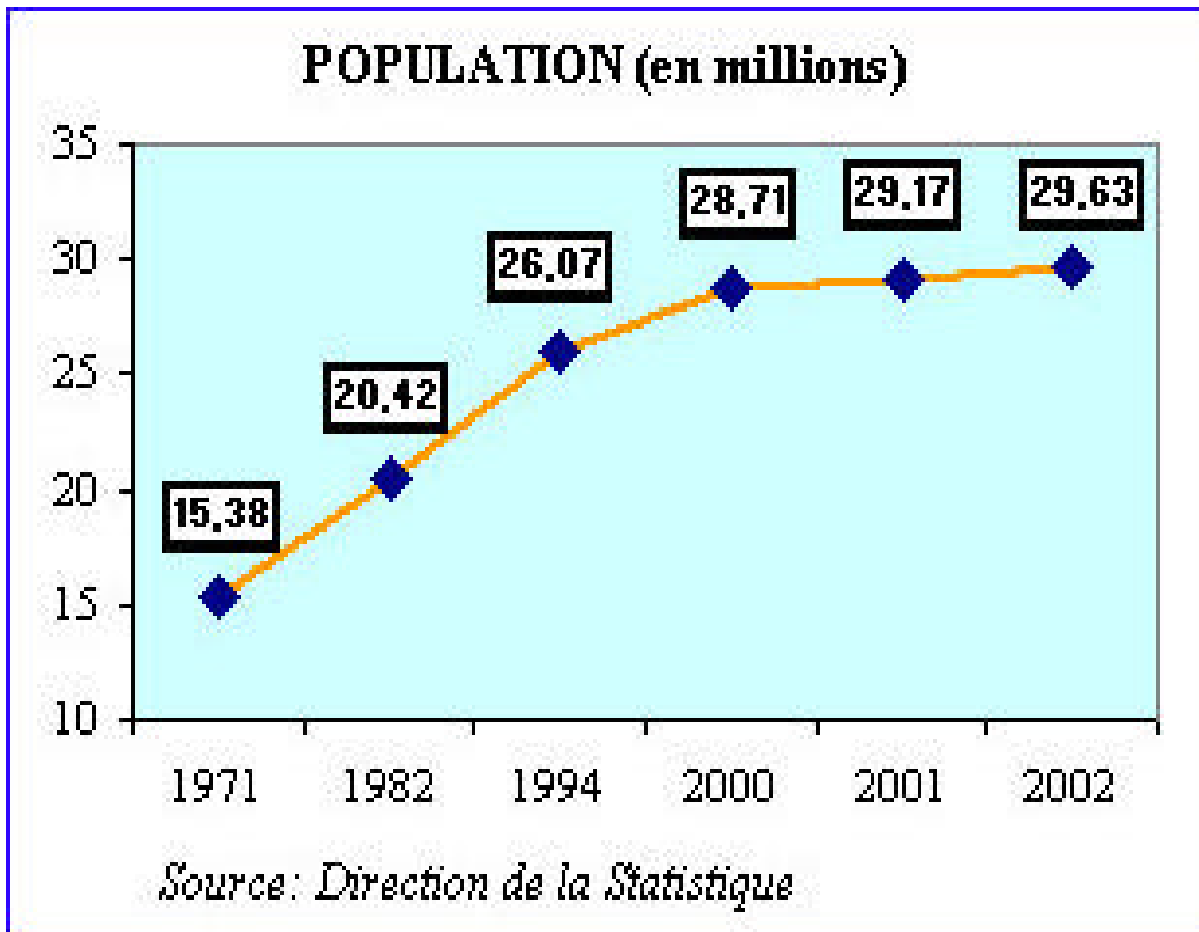
Globalement on constate que 46,1% de la population active est occupée dans le secteur primaire (agriculture, élevage, forêt, mines et pêche). Ceci est la conséquence d'un tissu industriel encore embryonnaire, qui ne compte qu'environ 600 entreprises, représentant 9% du total national. Il est concentré à 63,6% dans la ville de Tanger qui est considérée comme le second centre industriel après Casablanca, générant environ 39 000 emplois permanents, dont 76% dans le secteur textile, d'où sa fragilité et son extrême dépendance vis à vis de l'Europe.

³ La Province est l'équivalent d'un Département en France, elle est sous la responsabilité d'un Gouverneur de Province, et elle dépend d'une Wilaya qui dirige un Wali, qui correspond à une Région et à un Préfet de Région.

⁴ Cf. *Débat National sur l'Aménagement du Territoire : éléments introductifs*. Direction de l'aménagement du territoire. Rabat, 2000, 56 pages.

L'artisanat, très varié, concentré dans les villes de Tanger, Tétouan et d'Asilah, occupe de nombreuses personnes dans de multiples domaines, notamment l'estampillage des tapis, qui assure à lui seul environ 4 000 emplois.

Mais le Tangérois compte beaucoup sur le développement de sa zone franche aéroportuaire, située à 18 km de Tanger, afin d'augmenter le nombre de ses entreprises, essentiellement étrangères exportatrices, et comptant de nombreuses enseignes internationales, tels que le groupe japonais Yazaki ou l'allemand Volkswagen. Il place également beaucoup d'espoir sur l'avancement de la construction du port de Tanger-Med, qui vise à créer dans la région un hub⁵ maritime afin de capter une grande partie du commerce méditerranéen.



Grâce à sa situation géographique et à ses multiples atouts, le Tangérois est considéré comme l'un des pôles touristiques les plus attractifs du Maroc. En 2000, il disposait de 239 établissements hôteliers d'une capacité de 19 930 lits, soit 16, 2% du total national, sans parler des nombreuses pensions et petits hôtels où les clandestins trouvent un point de chute et de renseignement. Il draine aussi de nombreux touristes nationaux et étrangers, et profite de la présence de voyageurs en provenance ou à destination de l'Europe qui avoisinent les deux millions par an⁶.

Ainsi, lors de chaque saison estivale, la région connaît l'arrivée massive de touristes et de Marocains résidents à l'étranger (MRE), qui empruntent ses différents réseaux de communications

⁵ Une station de transbordement de marchandises vers d'autres destinations.

⁶ Charef. M (1999). *La circulation migratoire marocaine un pont entre deux rives*. Editions Sud-Contact, Agadir, 312 p.

(routier, ferroviaire, portuaire ou aéroportuaire) conférant à cette région sa dimension et sa fonction d'interface entre l'Afrique et l'Europe au niveau de la Méditerranée occidentale.

Le réseau routier de la région est constitué de 417 km de routes nationales, représentant 4,4% du total du réseau routier marocain, soit une densité de 3,64 km par km², nettement supérieure à la densité au niveau national qui n'est que de 1,34 km. L'axe le plus fréquenté au niveau national reste celui de Tanger/ Larache avec une moyenne de 9 068 véhicules/jours en 2000. Cette moyenne élevée s'explique en grande partie par la fréquence de passages de migrants entre les 15 juin et 15 septembre. Mais l'avancée des travaux d'autoroute qui se trouve à quelques encablures de la ville de Tanger a certainement soulagé cet axe très fréquenté et trop chargé, particulièrement en été. En effet, l'autoroute qui dessert les grandes villes de l'axe atlantique marocain (Settat, Casablanca, Rabat, Kenitra et bientôt Marrakech, et par la suite Agadir, dont les travaux s'achèveront en 2009) aboutit presque à Tanger. Sur l'autre rive, les autoroutes européennes et les principaux axes de circulation s'appuient sur le port d'Algésiras, qui est le point septentrional du continent Européen.

Transport Ferroviaire		
Trafic ferroviaire	2001	2001
Voyageurs (en milliers)	13 570	14 685
Marchandises (en milliers de tonnes)	2 749,3	2 994,5
Longueur des voies ferrées (en Km)	1 907	1 907

Source: Direction de la Statistique

Pour ce qui est du réseau ferroviaire, il reste l'un des maillons faibles du réseau de communication du Maroc, s'étendant sur environ 1907 km, dont 1626 kilomètres sont en voie unique et 1003 kilomètres électrifiés, de Marrakech à Bou Arfa. Il se divise en sections se dirigeant, les unes vers le littoral -les ports de Safi et de Tanger – les autres sous forme de lignes minères, destinées au transport des phosphates du plateau central. En 1997, furent lancés les travaux de dédoublement de la voie entre Kénitra et Meknès, projet qui s'effectuera en trois phases d'ici l'an 2005.

Le Tangérois est desservi par la ligne Tanger-Sidi-Kacem, voie unique longue d'environ 200 Km, au tracé considéré comme étant médiocre par les spécialistes du domaine ; qui draine néanmoins annuellement quelques 800 000 voyageurs à la gare de Tanger. De même au niveau aéroportuaire, le tangérois bénéficie de deux aéroports internationaux, à savoir celui de Tanger-Boukhalef et celui de Tétouan-Saniat R'mell. Mais du fait de leur proximité géographique, le premier fait de l'ombre au second, drainant à lui seul presque 300 000 passagers/an et un fret d'environ 800 millions de tonnes de marchandises/an. Le second ne dépasse guère les 10 000 passagers par an et à peine 3 millions de tonnes de fret.

Mais le point fort du Tangérois est son infrastructure portuaire constitué de cinq ports : Tanger, Asilah, Larache, Martil et M'diq. En dehors du premier, les quatre derniers sont voués à la pêche ou à la plaisance; ils disposent globalement d'un équipement rudimentaire et servent essentiellement à la pêche artisanale. Ce qui est loin d'être le cas du port de Tanger, qui concentre à la fois l'activité touristique, commerciale, industrielle, et occupe plus de 3000 pêcheurs artisans.

C'est dans le domaine du transport de voyageurs que la position stratégique du Tangérois prend tout son sens. Car à lui seul, le port de Tanger draine presque 70% de l'ensemble des voyageurs par voie maritime. Très loin devant le port de Nador qui arrive en deuxième position avec 25%. A eux deux, ils assurent l'essentiel du flux maritime de passagers au Maroc, celui-ci étant passé de 2, 26 à 3, 22 millions de voyageurs entre 1998 et 2002, le reliquat revenant aux ports de Casablanca, Agadir et Safi.

Malgré sa faible quantité de fret de marchandises, à peine 10% du tonnage national chargé et déchargé, le port de Tanger connaît une saturation de pollution; contre laquelle la construction du nouveau port appelé «Tanger- Méditerranée » serait la solution. L'achèvement de la première phase de ce complexe portuaire intégré comportant une plate-forme portuaire, une zone logistique, des zones commerciales et industrielles s'étalant sur une surface totale de 900 hectares, est prévu pour la fin 2006⁷. En plus de sa vocation de désengorger la ville de Tanger et son port, ce projet vise à attirer des entreprises internationales et à capter une partie des containers de marchandises qui traversent le détroit et qui représentent environ 200 millions de tonnes.

Trafic maritime		
	2001	2002
Navires (entrées et sorties)	30 664	32 240
Passagers (COMANAV)	303 200	469 170
Marchandises (en milliers de tonnes)	57 550	56 950

Source: Direction de la Statistique

Il est également important de souligner que la région du Tangérois capte les voyageurs qui transitent par le port de Ceuta et passent obligatoirement par Fnidq en direction de Tétouan ou de Tanger. Afin que ceci ne génère de gros problèmes, les gouvernements espagnols et marocains étudient la possibilité de créer une liaison fixe⁸.

Dans ce contexte géographique et historique particulier, la région est amenée à être traversée à la fois par des populations autochtones locales ou expatriées, mais également celles qui sont en migration clandestine d'origine nationale ou étrangère, créant ainsi des mouvements d'ensemble. comportant à la fois le commerce de contrebande entre Ceuta et le tangérois, le trafic de drogue dont le Rif reste un des pôles majeurs de production au niveau national, et de migrants se trouvant jetés par les circonstances dans une nébuleuse faite d'intérêts plus ou moins mafieux.

⁷ Il est prévu de construire 50 km d'autoroute pour relier ce complexe à l'autoroute du nord, réaliser une jonction avec la future autoroute Tétouan-Fnideq et mettre en place une interconnexion ferroviaire de 52 km avec Tanger. Cf. le journal *L'Economiste* du 23 avril 2004.

⁸ Charef. M (2003). " Les retours des immigrés marocains en vacances : l'état du trafic routier ", in *L'Europe en mouvement : population-transports, aménagement-tourisme* (E. Auphan et B. Dézert, Dir., recueil de textes inédits en hommage au Professeur G.Wackermann), Editions ELLIPSE182, Collection Transversale, Paris. pp. 167-182.

Point de convergence quasi obligé au regard des opportunités existantes et d'un savoir-faire tout autant lié à la migration clandestine qu'à toutes les activités maritimes de transbordement, de passage furtif, de trafics en tous genres etc.; la migration clandestine n'est que le dernier avatar des « potentialités » historico géographiques, culturelles et ne représente de ce fait qu'une forme d'activité rémunératrice supplémentaire parmi d'autres.

B. Routes de migration et itinéraires des migrants irréguliers aboutissant au Tangérois

L'Europe, espace traditionnel de la migration africaine, développe une montée en puissance d'un désir utopique de l'herméticité des frontières⁹. Aussi, « l'eldorado supposé » des Africains devient de plus en plus une citadelle difficile d'accès. Depuis le milieu des années soixante-dix, l'Union européenne, à l'instar de la quasi totalité des pays développés, a multiplié les mesures restrictives pour contrôler l'entrée des étrangers et restreindre leur séjour.

Ainsi, Sebta (Ceuta) et Melillia, considérées comme des points de passage, sont de plus en plus protégées par des barrières grillagées, des systèmes d'écoute au sol, des patrouilles en véhicules tout-terrain et en hélicoptère et des systèmes de détection par infrarouge, etc. l'objectif étant de décourager toutes tentatives d'émigrations clandestines.

Mais comme tout ce qui est interdit est généralement très convoité; les candidats à l'émigration s'organisent afin de contourner les obstacles et les contraintes placés sur leur chemin ; souvent au péril de leur vie. Leur "réussite à émigrer " dépend de leur capacité de tirer le meilleur parti des lois ou des règles du jeu constamment remises en question et sur lesquelles ils n'ont souvent aucune prise. C'est aussi le fruit de leur faculté à développer des stratagèmes et à se mettre en contact avec des réseaux. Elle repose aussi essentiellement sur des réseaux et des intermédiaires, bénévoles et/ou rémunérés, voire parfois des milieux mafieux, avec des prises de risques qui frôlent parfois l'inconscience. D'ailleurs leur devise est : " qui ose mange ".

B- a La fonction d'interface du Maroc, depuis toujours

L'histoire¹⁰ nous apprend qu'il existe depuis des siècles des pistes caravanières que les nomades, marchands et pèlerins avaient coutume d'emprunter (du temps des splendeurs des royaumes africains) et qui ont progressivement disparu des cartes géographiques et mentales, au profit de modes de transport plus modernes (maritimes, aériens).

Ces chemins tracés de tout temps et marquant de ce fait le lien entre la partie nord et sud de l'Afrique, point de jonction fécond par lequel islamisme et animisme ont parfois su fusionner de manière complémentaire, commerce des épices et des métaux précieux à la suite duquel le syncrétisme culturel s'est opéré de façon indélébile marquant les populations et leur histoire, ces territoires sont marqués du sceau des zaouïas comme autant d'espace sacré et vestiges d'une relation toujours entretenue par le va et vient incessant des individus.

De par sa position géographique et de ses relations historiques privilégiées avec l'espace sahélo-soudanais, le Maroc a maintenu et maintient toujours des échanges humains intenses avec cet

⁹ Charef.M.(2000) « La migration internationale marocaine entre mondialisation & assignation à résidence », Les Actes du Colloque *Entre deux rives. L'immigration dans les enjeux euro-maghrébins : les hommes, le droit et l'histoire*. Organisé par le Centre d'Information et de Documentation sur l'immigration & le Maghreb (CIDIM), Marseille le 9 novembre 2000.

¹⁰ Cf. notre note dans le cadre du programme interdisciplinaire *Les migrants africains : des acteurs invisibles du développement urbain durable ?*, financé par le ministère français de la Recherche et le CNRS ("Développement Urbain Durable (DUD), IRD. Marseille, 2003-2004. 12 pages.

espace ¹¹, d'où la présence d'un côté comme de l'autre d'une communauté commerçante et estudiantine relativement importante et, depuis le milieu des années quatre-vingt, d'une population en transit pour l'Europe de plus en plus nombreuse.

Aussi, jusqu'au début du vingtième siècle, le Maroc était largement ouvert sur l'espace sahélien en général et l'Ouest africain en particulier, les échanges humains, les produits et les biens de consommation, mais aussi la circulation de la pensée, particulièrement religieuse.

Les pistes de liaisons, historiquement indissociables de la naissance de l'Afrique Islamique, sont celles qui furent empruntées par les populations occidentales qui islamisèrent l'Afrique. A la fois religieuses et commerciales, elles traversent les montagnes de l'Atlas, les oasis sahariennes, lient le Maroc au nord à l'Afrique subsaharienne (bilad es Soudane).

Néanmoins, certains auteurs comme M. Delfosse, soulignent l'importance des échanges, même avant l'avènement de l'Islam, avec des villes mythiques, telles que Sijilmassa, Awdaghost, Tamentit, Araoune, Teghazza, Chinguitti, Tombouctou, Gao ou Agadès. A une certaine période de l'histoire du Maroc, on pouvait voyager des rives du fleuve Sénégal au nord de l'Espagne en empruntant le même axe tout en étant dans le même royaume ! Période tout à la fois glorieuse et bénie à en croire de nombreux chroniqueurs.

La colonisation et le développement du commerce et des moyens de communication finiront par affaiblir les échanges traditionnels entre ces deux espaces. La découverte du pétrole réduira d'autant le rôle des villes traditionnelles, et mais fera surgir des villes liées à l'exploitation des richesses minières comme Tamanrasset.

Ce n'est pas l'un des moindres paradoxes que de pouvoir s'interroger sur la réactivation de pistes caravanières par ces nouveaux nomades de circonstance que sont les candidats à la migration clandestine ! En effet on constate que de nombreux ressortissants sub-sahariens empruntent ces chemins d'antan pour gagner les côtes méditerranéennes (comme objectif et point de mire), refaisant par là même le trajet emprunté pour d'autres motifs par leurs ancêtres et aïeux.

On remarquera que si les moyens de transport multiples évoluent depuis ceux de leurs prédécesseurs, une constante demeure dans cette trajectoire, à savoir une perception particulière liée à la temporalité. Comment pourrait-il en être autrement pour des individus ayant dans certains cas quitté leur foyer familial depuis parfois plusieurs années (vingt-quatre mois selon le témoignage de ressortissants gambiens ou congolais) et qui se trouvent par la force des choses stoppés à quelques encablures seulement de l'Europe. Comme s'ils subissaient l'influence attractive du point de passage le plus proche, attirés qu'ils sont par ce magnétisme de la proximité et de la préhension virtuelle, celui des côtes espagnoles visibles depuis le Maroc, chaque arrivée de nouveau groupe grossissant la masse des candidats en attente du départ.

B- b La fonction « entonnoir » du Déroit

Après un long périple par la « mer de sable » (comme les Arabes avaient coutume de surnommer le Sahara), les candidats au voyage, après maints obstacles, multiples contrôles, présence de pillards, turbulences politiques et surveillance militaire, sans parler de la présence d'une faune hétéroclite toujours aux aguets, sans scrupule à les escroquer, tromper ou même à les dénoncer, pour les plus chanceux d'entre eux seront en mesure de parvenir à l'est du territoire marocain, au sud de la

¹¹ Charef.M.(2004), « Les migrations internationales passées et présentes des Marocains », in *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique* (Nouria Ouali, Dir.), Edition Académie/Bruylant. Bruxelles

ville d'Oujda ¹². De là ils empruntent les chemins de traverse comme autant de points indicateurs fiables censés de les mener à destination.

Deux options s'ouvrent ainsi à eux pour atteindre les rivages de la Méditerranée, à savoir la direction de Nador pour espérer ensuite passer à Melillia ; l'autre étant le Tangérois en visant soit Ceuta, soit les côtes ibériques. On ne peut saisir la fonction captatrice du Tangérois qu'au seul résultat arithmétique d'une présence visible, même clandestine ; mais avec une dimension empreinte de traditions, attisée par les « spécialistes » du domaine ainsi que d'une forme de rôle dévolu à cette zone comme point de passage quasi-obligé pour les clandestins soumis aux aléas et vicissitudes diverses, faisant de leur trajet une série de haltes, ruptures, repositionnements divers.

L'objectif est dès lors un redéploiement stratégique plus porteur, permettant le parachèvement de l'étape en cours, soumis aux conditions :

- climatique, l'état de la mer étant plus favorable en été qu'en hiver ;
- logistique, en fonction de la disponibilité des passeurs, ainsi que de la présence plus ou moins manifeste des gardes-côtes, de la pression des forces de l'ordre (les deux aspects étant liés). De même on notera le rôle que peuvent jouer les rumeurs dans ce type de microcosme hétéroclite ;
- financier, car bien souvent après un périple de plusieurs mois (voire d'années) les finances de la personne sont limitées si ce n'est inexistantes. Comment alors payer le passage si ce n'est en ce faisant à son tour guide pour les nouveaux venus ou en cherchant un travail ? Et dans le meilleur des cas pouvoir compter sur un membre de la famille ayant migré, qui assurera le coût du voyage ? ;
- stratégique, au regard de l'opportunité accrue de voir la migration clandestine réussir, en utilisant le paravent quantitatif des retours estivaux évoqués en amont, et dont la conséquence est la mobilisation des forces de sécurité, non plus seulement tournées vers le seul contrôle des clandestins (zones en sursaturation chronique dans lesquelles il est plus facile de se fondre et de circuler, jusqu'à tenter le passage tant espéré vers l'autre rive).

L'image de corridor vient en fait de l'articulation quantitative exponentielle des individus désirant migrer clandestinement, associé au rétrécissement d'abord naturel puis stratégique des points de passage ; d'où la fonction de goulot d'étranglement joué par ces points de contact.

Ce qui correspond à une réalité historique des dynamiques migratoires prend de plus en plus l'allure de slogan marketing pour les filières de passeurs, se prévalant justement de cette proximité et porosité comme arguments destinés à convaincre les migrants clandestins du bien fondé de leur choix de transit.

C cadre légal et juridique de la migration internationale au Maroc :

Pour satisfaire aux exigences répétées de l'Europe, comme ce fut le cas lors du sommet du « Dialogue cinq plus cinq » à Tunis en octobre 2003, où les problèmes de l'émigration clandestine et de la sécurité ont focalisé l'attention, le Maroc a renforcé les moyens de lutte contre ce qui est désormais qualifié de « fléau ». Le renforcement progressif de l'arsenal juridique et policier, devenu nécessité, s'explique par le rôle de plus en plus marqué de glacis que la communauté européenne fait jouer malgré eux aux états du Maghreb ¹³, les contraignant à plus de sévérité à la fois sur le plan du contrôle sécuritaire transfrontalier et de la reconduction aux frontières.

¹² Même si au nord-est d'Oujda, la ville de Maghnia (Algérie) abrite un camp de presque 3000 Africains subsahariens en attente de partir un jour vers l'Europe !

¹³ Charef M. (2002), Les migrants marocains, passerelles entre l'Europe et le Maghreb, in Marocains en France et en Europe, numéro spécial de la revue *Hommes & Migrations*, n° 1242, mars-avril, Paris, 2003, pp 6-17.

Ce qui est aussi une forme d'échec de l'arsenal quasi militaire tout à la fois en hommes et en logistique. Logistique que l'on s'est évertué à déployer à grands frais pour dissuader les « hordes » de clandestins toujours plus nombreux, que ce soit à Ceuta ou à Mellilia.

C-a conditions légales d'accueil:

Début 2003 une loi sur les migrations clandestines a été promulguée. Elle criminalise non seulement les migrants clandestins, mais aussi toutes les personnes impliquées dans la migration du Maroc. Son vote n'a soulevé de débat, ni au Parlement, ni dans la société civile, en dépit de son caractère très restrictif et sans mesure d'accompagnement. Le décret d'application fut publié dans le Bulletin Officiel du 13 novembre 2003.

Toujours dans le même esprit et pour les différentes mesures prises à l'échelon national, il y a eu la création d'une Direction de la Migration et de la Surveillance des Frontières dont la mission principale consiste en la mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie nationale en matière de lutte contre les réseaux de trafic d'êtres humains et en la surveillance des frontières.

Son action est théoriquement assurée par la Brigade Nationale de Recherche et d'Investigation chargée de la lutte contre la migration illégale. Celle-ci a notamment pour compétence l'instruction des dossiers ayant trait au trafic d'êtres humains sur tout le territoire national. Elle s'appuie sur sept délégations régionales (Tanger, Tétouan, Al Hoceima, Nador, Larache, Oujda et Laâyoune) qui ont pour mission l'application de la politique nationale au niveau régional.

Cette distribution coïncide «quasi-miraculeusement» avec les zones de contacts et/ou les points géographiquement les plus proches de l'espace européen. Est ce pour autant que le reste du Royaume n'est pas touché par l'immigration clandestine ?

Le Maroc, qui connaît actuellement un développement économique, timide certes, dispose de plus d'atouts que d'autres pays africains. Et de ce fait, il ne tardera probablement pas à attirer de plus en plus d'immigrés. On parle d'ores et déjà de 65 millions de sub-sahariens qui se verraient amenés à gagner le nord de l'Afrique, si la désertification (qui n'est pas l'avancée du désert, mais la dégradation des terres agricoles) continuait à se poursuivre au rythme actuel.

D'autre part, nous avons constaté dans les grandes métropoles marocaines, la présence d'un certain nombre d'immigrés qui, dans l'attente de trouver une occasion propice pour partir en Europe végétent, se contentant parfois de «petits boulots» ou se livrant à la mendicité. Sans parler pour autant des immigrés réguliers sur lesquels nous reviendrons en aval.

Or, les décideurs nationaux n'ont pas jugé nécessaire de créer des Délégations, se contentant pour le moment de comités locaux au niveau de chaque province et préfecture. Ils sont en fait uniquement chargés de la collecte de données, d'informations et de statistiques relatives à la migration ; les transmettant à la Direction de la Migration qui a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires.

On relève par ailleurs la création d'un Observatoire de la Migration, chargé de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques et les information relatives aux migrations au niveau national. Celui-ci est composé de représentants des ministère de l'Intérieur, des Affaires Etrangères, des Finances, de la Justice, de l'Emploi, des Forces Armées Royales, de la Gendarmerie Nationale, des Forces Auxiliaires, de la Direction des Douanes et de la Direction Générale de la Sûreté Nationale.

Devant réaliser des études et mener des projets de recherches, sa mission principale est de permettre de saisir les réalités migratoires et de proposer aux décideurs de prendre des mesures concrètes. En outre il se doit d'assurer la diffusion de rapports périodiques dont la principale mission consiste en l'élaboration de la stratégie nationale dans le domaine de la migration.

Toujours dans le même sens, des moyens humains et du matériel adéquat ont été accordés aux différents services, notamment des unités opérationnelles, pour mener à bien leurs missions « *d'investigation, de surveillance, de détection, de coordination et d'intervention* »¹⁴. L'objectif est de dissuader les candidats qui transitent par le Maroc à trouver d'autres lieux de passages. Tâche qui non seulement exige beaucoup de moyens, ce dont ne disposent pas forcément le Maroc.

Mais ce sont aussi des actions qui mettent parfois les autorités marocaines en situation de contradiction par rapport à une double logique dans la manière d'appréhender la migration. Ainsi on serait parfois amené à y voir une forme de double jeu. Car comment revendiquer et exiger la défense des intérêts de ses citoyens dans les pays d'immigration; tout en faisant subir à des subsahariens ce que l'on s'évertue à réprocher pour ses expatriés. De là à évoquer la politique du « deux poids, deux mesures » !

C-b conditions de vie des migrants :

Les investigations menées permettent d'observer qu'il existe deux camps dans le nord du Maroc, l'un et l'autre aux portes de Ceuta et de Mellilia, le premier dénommé 'Ben Younech' par référence au nom de la forêt où il se trouve ; le second 'Gourougou' pour rappeler l'Afrique subsaharienne. Ils sont placés sur des terrains escarpés, en dehors des voies de communication, dissimulés en pleine forêt, sans aucun équipement. D'une capacité d'une centaine de personnes chacun, ils se font et se défont au gré des descentes des forces de l'ordre. Matériellement, ils sont constitués de tentes improvisées en plastique, sans eau et sans hygiène.

Sous la responsabilité d'un chef de village élu par ses pairs, ils sont de plus très souvent organisés en fonction de l'appartenance nationale, dans des zones excentrées (villages enclavés, quartiers périphériques, habitat naturel tel que les grottes répandues sur la bande côtière et utilisées traditionnellement par les pêcheurs locaux, forêts...).

D tableau de la présence étrangère au Maroc et dans le Tangérois :

Le Maroc demeure toujours un pays d'émigration plus que d'immigration¹⁵, chose que l'histoire des faits économiques et sociaux suffit à expliquer. Cependant il a toujours été et demeure un point de passage et de brassage pour des raisons à la fois historiques et culturelles. En plus de ces mouvements habituels, on constate depuis quelques années une amplification de la présence d'Africains subsahariens et autres migrants en transit.

D-a L'immigration irrégulière de transit au Maroc

Lors d'une conférence commune des ministères de l'Intérieur et de la Justice tenue à Marrakech le 19 décembre 2003, les chiffres suivants ont été avancés pour étayer et justifier les fondements de la nouvelle politique mise en place par le gouvernement marocain dans le domaine migratoire :

¹⁴ Cf. communiqué de Maghreb Arabe Presse (MAP) du 11 novembre 2003.

¹⁵ Charef M (2002), « Un aspect méconnu des vieux émigrés-immigrés : la transnationalisation », in *Jeunesses, vieillesse, démographie et sociétés*. Chaire Quetelet, Réseau démographie de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), Editions Académie / Bruylant et l'Harmattan, pp. 275- 291.

Il y a eu depuis le début des années 1990 le démantèlement de plus de 1600 réseaux de migration clandestine et l'arrestation d'environ 65 000 personnes, y compris celles participant d'une manière ou d'une autre à son organisation. Ces chiffres, en croissance constante, traduisent à la fois le développement et la mise en place de mesures restrictives des deux côtés de la Méditerranée, et la multiplication des tentatives de quitter l'Afrique par tous les moyens ; fut-ce au risque d'y laisser la vie.

On estime que chaque année, près de cent mille personnes tentent de franchir le détroit de Gibraltar pour gagner l'Europe ¹⁶ de manière clandestine uniquement pour cette zone géographique du Maroc ¹⁷ ! Chiffre que nous jugeons probablement quelque peu exagéré au regard du ratio théorique habituellement admis par les spécialistes de la sécurité pour ces zones de contact, à savoir qu'un rapport de 1 à 6 déterminerait le pourcentage de clandestins ayant réussi à passer la frontière.

En l'absence de tout chiffre officiel plausible, on dénombrerait en se basant sur des chiffres épars (noyades, arrestations, refoulements) qu'il y aurait environ 4000 individus concernés, ramenant à 20000 personnes environ, avec cependant toutes les précautions d'usage en la matière en ce concerne un domaine aussi opaque que celui de l'immigration clandestine.

Pour d'autres les calculs arithmétiques fluctueraient à la hausse, au gré des intérêts budgétaires européens à débloquent, pour assurer un contrôle efficace. Les stratégies inflationnistes de certaines associations seraient liées à la volonté de faire saisir l'opinion publique friande de faits catastrophiques, tout le drame d'une telle situation, l'émotion ainsi suscitée pouvant le cas échéant influencer par la protestation citoyenne sur les politiques nationales des états concernés par le problème.

D-b L'immigration régulière :

Depuis l'indépendance, le Maroc a encouragé, en vue de renouer avec une tradition séculaire, l'accueil d'étudiants africains et arabes qui se chiffre en moyenne à un millier d'étudiants, avec une progression significative des étudiants choisissant des formations professionnelles parfois fort coûteuses dans des instituts privés.

De même, signalons qu'il existe quelques cas de Subsahariens employés pour leurs compétences techniques dans des activités comme la mécanique automobile ou le journalisme, etc., dont le nombre reste très faible de même que leur durée d'activité se limite à la constitution d'un pécule en vue de repartir.

Il n'est cependant pas rare de voir déambuler des Africains dans les grandes villes du royaume et sur le littoral touristique, proposant aux touristes et passants des objets exotiques africains « *made in Deutschland* », leur présence ne dérangeant en rien les commerçants locaux et constituant parfois une forme d'animation colorée du moins pour le moment.

Il en va autrement des pouvoirs publics qui y voient le signe d'une économie informelle si ce n'est de contrebande, débouchant sur des phases alternatives de poursuites et de répit, au même titre qu'aux autochtones.

Il faut également parler des coopérants au sens propre du terme, à savoir ceux qui sont mandatés par leur pays d'origine dans le cadre de projets globaux de coopération internationale (enseignement, recherche, ingénierie, développement...) A ces derniers s'ajoutent les techniciens et spécialistes détachés par leur entreprise mère ou ceux recrutés par des entreprises marocaines (Coréens et Espagnols présents en grand nombre à Agadir dans le secteur de la pêche).

16 Barrada Yto, Masson Anaïs, Maxence Rifflet. (2003) : *Fais un fils et jette-le à la mer*. Marseille/Tanger. Editions Atelier Sujet/Objet. Paris. p.8.

17 Cf. le Journal Hebdomadaire du 3 au 9 janvier 2004. p 23.

Il existe une autre forme d'activité professionnelle réalisée par des migrants européens, que l'on s'évertue à qualifier de « coopérants », celle d'individus occupant des niches d'activité particulières. Généralement ce sont des artisans ayant décidé pour des raisons professionnelles ou personnelles de s'expatrier et qui exercent leur talent dans une sphère économique où une demande solvable existe avec une concurrence et des charges salariales moindres. Il s'agit de restaurateurs, hôteliers, ébénistes, ou marchands de sandwiches qui voient leur implantation migratoire se réaliser au gré de l'expansion de leur activité commerciale.

A signaler un phénomène récent en augmentation à savoir celui de retraités européens venus s'installer au Maroc en raison du climat mais aussi du moindre coût de la vie ; ces derniers pouvant parfois être amenés à coopérer à des tâches où leur savoir-faire est apprécié, comme les cours de langue, de danse, de chant... Ils constituent une catégorie nouvelle particulière.

E activités économiques et emploi des étrangers :

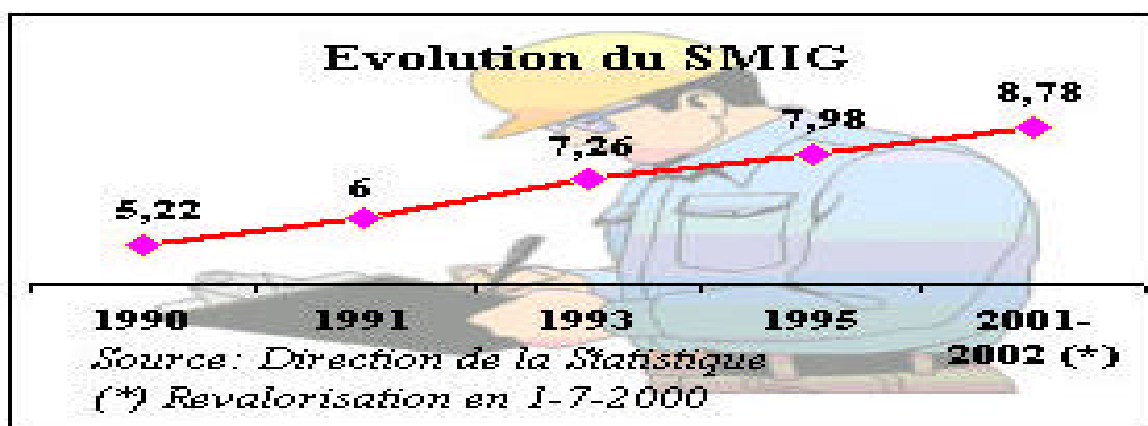
Face à la montée au créneau d'un « tout sécuritaire » faisant office et fonction de politique migratoire par défaut, on serait tenté de croire ou de redouter la fin du phénomène des départs. Or, au vu des réalités démographiques, socio-économiques, statistiques et au regard du décalage constant sur le plan du développement, on ne peut que parier sur la continuité voire même l'amplification chronique des velléités de départ.

Ainsi, selon les estimations du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERD), la population marocaine a franchi le palier des trente millions d'habitants en 2003, connaissant par là une croissance relativement importante, en passant de quinze millions environ en 1971, à plus de vingt millions en 1982, pour atteindre vingt six millions lors du dernier recensement de 1994.

Les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent 21,1% de la population dont 23% dans le milieu rural et 19,7% dans le milieu urbain. Pour sa part la population active a atteint le chiffre de 10,9 millions, soit une hausse de 5 % par rapport à 2002.

En 2003, il y a eu la création de 150 000 emplois en milieu urbain, et de 277 000 en milieu rural, cela sans pouvoir réduire pour autant la masse des chômeurs, qui avoisine officiellement, 1,37 million au dernier trimestre 2003 contre 1,31 une année auparavant. Il touche presque 13% de population active marocaine, mais probablement pour des raisons de « logique statistique », il est plus marqué pour la population urbaine (20,4%) que pour la population rurale (4,1%).

A en juger par les projections des uns et les prévisions des autres, la tendance n'est pas à la baisse dans les années à venir. Ainsi le Centre Marocain de Conjoncture évalue les besoins en emplois en 2014 à 5,1 millions, soit 4,3 millions en milieu urbain et 756 000 en milieu rural!



Cotisations CNSS: Plafond de la Sécurité Sociale au 31/03/2002: 6000 DH

Désignation	Part patronale	Part salariale
Allocations familiales	7,50%	0,00%
Prestations sociales à CT	0,67%	0,33%
Prestations sociales à LT	7,93%	3,96%
Taxe de formation	1,60%	0,00%
Total	17,70%	4,29%

F conditions d'accueil objectives :

Face à l'existence d'un phénomène migratoire devenu patent et au vu des corollaires judiciaires, administratifs et autres par la présence massive de ces personnes, il est logique de mettre en place des structures chargées d'apporter une aide et des conseils aux personnes d'origines ghanéenne, guinéenne, malienne, sénégalaise, béninoise, nigérienne et nigériane, etc., placées directement ou indirectement dans le circuit de l'émigration clandestine.

De ce fait il existe entre autres :

L'Association d'Aide aux Familles Victimes de l'Immigration Clandestines (AFVIC), destinée aux victimes de l'émigration clandestine.

L'Association Darna (en arabe « notre maison ») qui a créé en 1996 dans la médina de Tanger, un centre d'écoute et d'alphabétisation pour les enfants vivant dans la rue. Elle développe de ce fait ses activités par l'ouverture en 2000, de la maison communautaire pour la formation des jeunes, la construction en 2001 d'un refuge pour loger les enfants, et d'une ferme pédagogique à la périphérie de Tanger en 2002, toutes censées pouvoir limiter la tentation pour ces mineurs de migrer clandestinement du fait d'une absence quelconque de perspectives.

De même on notera l'intervention habituelle quasi constante d'associations reconnues, telles que la Ligue des Droits de l'Homme, Human Right Watch, Amnesty International, intervenant par le biais de leurs antennes locales. Mais se sont les associations de marocains à l'étranger qui agissent avec plus d'éclat, comme ce fut le cas notamment lors d'un rassemblement devant l'ambassade du Maroc, comme on peut le lire dans l'appel suivant :

« Appel à un rassemblement devant l'ambassade du Maroc à Paris 2 morts, 8 blessés, 116 arrêtés, ça se passe aujourd'hui au Maroc. Dans la nuit du 25 au 26 avril 2004, la politique répressive contre les migrants subsahariens sur le sol Marocain a atteint le seuil de l'intolérable. Dans les camps de Gourougou et de Bel Younech, les migrants africains de passage au Maroc en direction de l'Europe ont été victimes de nombreuses opérations de police (pillage, violence), afin, d'empêcher les transits. Cette tragédie humaine pose notamment la question de la responsabilité de l'Union européenne qui,

par le biais de sa coopération nord-sud, tente d'imposer à ses partenaires du Sud un rôle de gardien de son territoire contre les migrants, érigeant ainsi à sa périphérie extérieure un mur protecteur. Elle pose également la responsabilité de l'Etat marocain qui s'est prêté à être le gardien de ce nouveau rideau de fer et le sous-traitant de la répression des migrants subsahariens. Le Maroc a bénéficié d'une aide européenne de 40 millions d'euros sur trois ans pour cette mission, dans le cadre de Programme National Indicatif MEDA 2000-2004 Les associations soussignées suivent avec une grande inquiétude les conséquences de cette politique européenne de délocalisation de sa propre violence, et notamment la situation des Africains subsahariens en transit par l'Algérie et le Maroc qui, fuyant la pauvreté et les guerres, exercent leur droits à la libre circulation et à la vie. Elles entendent rappeler au Maroc qu'il est signataire de la Convention des Nations unies pour la protection des migrants et les membres de leurs familles, et la convention de l'ex OUA de 1969 sur la protection des migrants ce qui implique de sa part qu'il en respecte les termes. Elles réitèrent les demandes à la France et aux pays de l'Union européenne d'adhérer à cette convention ignorée par eux. Les organisations signataires condamnent fermement : Les autorités marocaines qui pratiquent la maltraitance, la violence l'emprisonnement, les expulsions comme un mécanisme de dissuasion. Les autorités européennes qui, pour étancher leurs frontières, conditionnent leur aide aux Etats du Sud à des contraintes de répression de l'immigration. Les organisations signataires appellent les Etats du Sud et du Nord à respecter la dignité et la sécurité des migrants. Elles demandent à l'Union européenne de revoir sa politique qui conditionne de plus en plus souvent son aide aux pays du Sud à l'acceptation d'une fonction de gendarmes contre les migrants, en particulier par le biais d'accords de réadmission. Tandis qu'elles adresseront une interpellation à la Commission européenne, elles appellent à un rassemblement le mardi 18 mai 2004 à 18h devant l'ambassade du Maroc (5, rue Le Tasse, 75016 Paris) ».

Quant aux autorités concernées, elles veillent à ne pas limiter leur rôle au seul aspect sécuritaire qui leur est dévolu. C'est pourquoi des campagnes d'information sont lancées à travers les médias nationaux, souvent à l'occasion du rush estival des Marocains résidents à l'étranger.

Ainsi des reportages, débats, interviews sont programmés aux heures de grande écoute, faisant se succéder les interventions de spécialistes de la question, responsables et récits personnels, programmes essentiellement destinés aux nationaux et faisant cas presque uniquement des clandestins marocains.

Force est cependant de reconnaître l'impact limité de ce genre d'initiative, ne dépassant généralement pas l'émotion de l'instant ou des vérités entendues. On notera cependant le rôle actif des autorités consulaires marocaines dans les pays d'immigration, en vue de résoudre divers cas épineux.

G Repérage de pratiques innovantes

La migration est loin d'être une aventure hasardeuse et spontanée, elle est le fruit d'une réflexion réfléchie, mûrie qui se déclenche selon un processus plus ou moins brutal faisant suite à une préparation à la fois matérielle sociale et psychologique. La décision étant liée à la conjonction de facteurs multiples tout à la fois favorables (finances, famille etc.) mais aussi défavorables (connues par ailleurs).

La migration clandestine nécessite donc une longue préparation, une organisation minutieuse et une multitude d'intervenants. A ce titre on reste surpris de la somme de connaissances et d'informations emmagasinées par le candidat au départ, sur le trajet, les conditions matérielles du voyage, la législation en cours dans les pays traversés, et même les personnes ou les lieux à fréquenter ! Savoir qu'il lui faudra souvent redéployer afin de contourner tel ou tel obstacle imprévu ou circonstanciel.

En corollaire, de petits métiers fleurissent aux alentours des consulats (vente de formulaires, de timbres, d'enveloppes, voire une place dans la file d'attente). Mais il y a surtout le développement de sociétés fictives à l'étranger, qui alimentent cet "ailleurs" idyllique et véhiculent l'espoir de partir. Généralement elles envoient un courrier annonçant que le destinataire a gagné le droit à un visa pour les USA, le Canada ou pour l'Europe. Pour l'obtenir, il suffit au «candidat chanceux», de leur envoyer la valeur de cinquante dollars américains. Une fois devant les services des visas, les rêves s'évanouissent et la supercherie est démasquée, mais généralement sans aucune conséquence pour les arnaqueurs.

D'autres font appel à des «exauceurs de rêves» pour tenter de monnayer jusqu'à 20 ou 30 000 DH un visa touristique, avec l'idée de profiter de l'opportunité pour ne pas retourner à la date de son expiration. Apparemment la magouille réussissait par le passé pour des intermédiaires qui promettaient l'Italie, l'Espagne ou la France. Mais, suite à la multiplication des scandales, des enquêtes et des procès, les filières consulaires se tarissent.

De même, certains cabinets d'avocats installés aux Etats-Unis et au Canada, n'hésitent pas à acheter des pages publicitaires dans les quotidiens marocains, pour vendre très cher leur savoir-faire dans la préparation des «dossiers d'immigrations». La presse marocaine s'est faite l'écho non seulement de ces arnaques, mais aussi de ces *Harragas*, qui tentent par tous les moyens de traverser les frontières qui deviennent de plus en plus étanches.

Au niveau de la région, il apparaît bien que les villes de la région du Tangérois sont soumises à une forte pression d'exode rural, sept ruraux sur dix qui quittent la campagne s'y dirigent. Tanger attire à elle seule 40% de cette population migrante, Tétouan 29%, Larache 19% et enfin Chefchaouen 12%.

Cette forte immigration se traduit par une déstructuration des espaces urbains, une déficience dans la production de l'offre de logements, la dégradation des tissus urbains traditionnels et de l'environnement, la défaillance des moyens et des mécanismes de contrôle et de gestion, le développement de l'habitat insalubre et des quartiers périphériques incontrôlés et sous-équipés, la multiplication d'un problème de marginalisation et de ségrégation sociale, la crise de l'emploi et la croissance du nombre de chômeurs... Terreau tout à la fois du trafic de drogue, de l'intégrisme islamique de la propension à l'émigration clandestine etc....

C'est donc dans ce contexte que de nouveaux flux de migrants arrivent, que ce soit d'autres régions du Maroc, ou d'autres pays, avec l'espoir de quitter l'Afrique pour l'Europe si proche géographiquement, mais de plus en plus difficile d'accès. Comment envisager par conséquent la mise sur pied et la viabilisation d'une aide concrète et efficace pour des tiers étrangers de surcroît clandestins !

C'est un fait, les retours au Maroc des migrants nationaux expatriés en Europe, font l'objet de toutes les attentions de la part des pouvoirs publics, avec une sollicitude de plus en plus affirmée. Il suffit pour s'en convaincre de lire la presse nationale ou d'observer les médias peu avant l'été. Ainsi « l'opération transit » mobilise t'elle chaque année toutes les administrations habituelles concernées (les douanes, la police des frontières, la gendarmerie...) mais aussi de plus en plus le secteur médico-social, l'information, la prévention routière.

Ce sont les fondations chargées des MRE qui s'attachent sur les plus hautes instructions, à faciliter ces retours au pays, l'accent étant mis chaque année sur un point particulier comme la franchise douanière ou la sécurité routière. On notera ainsi que des brochures d'informations rédigées en français sont mises à la disposition des jeunes Marocains de l'étranger et que l'accent est mis sur le tourisme marocain auprès de ces expatriés pourvoyeurs de devises afin qu'ils joignent l'utile à l'agréable.

Pour ce qui est des migrants clandestins subsahariens ou autres, la situation est différente ; car il n'existe pas de véritable politique de gestion de ces populations en dehors du volet sécuritaire, à savoir le contrôle¹⁸, l'arrestation et les reconductions à la frontière. Pour ces derniers certaines associations caritatives privées tentent d'apporter aide et secours dans certaines provinces du nord lorsque des camps sont improvisés par les clandestins, avec une insuffisance de moyens et une méfiance de la part des candidats à la migration, habitués à se cacher afin de ne pas être repérés puis arrêtés.

Les témoignages de populations locales font semble t'il ressortir une solidarité sporadique faite de dons en nourriture, vêtements ou médicaments, mais là encore les moyens ne sauraient suffire pour être véritablement conséquents.

On notera que symboliquement mais de manière révélatrice, le personnage de l'immigré clandestin sub-africain a fait son entrée pour la première fois dans une fiction à grand spectacle diffusée pendant le mois du ramadan sur la chaîne nationale 2M et intitulée « Lalla Fatima ».

Au cours d'un épisode l'accent avait été mis de façon pédagogique et civique sur la nécessité de traiter au mieux ces migrants, soulignant ainsi la proximité situationnelle avec nos compatriotes à l'étranger parmi lesquels peut se trouver un membre de notre famille ! Ce qui montre bien qu'une prise de conscience même timide est en train de se faire jour et que ce phénomène atteint un degré de visibilité sociale qu'il devient difficile de contourner. Aussi serait-il souhaitable en guise de recommandations de :

- ❑ Développer l'information pour sensibiliser à la fois la population et pour tenter de la dissuader à vouloir émigrer clandestinement.
- ❑ Apporter une aide significative aux associations opérant dans le domaine pour l'accueil et la mise en place d'infrastructures appropriées destinées à ces populations, quand possible l'approche caritative et humaniste et productive en terme de soins, d'aide, d'orientation, d'accueil ou de dissuasion.
- ❑ Renforcer la coopération internationale en vue de permettre l'épanouissement socio-économique des sujets, contribuant à les stabiliser plus sûrement dans leur pays d'origine¹⁹.
- ❑ Affiner les outils et moyens de connaissance de ces sujets en permettant un série d'approches académiques et scientifiques suffisamment pourvues en matière de logistique et financièrement à l'échelle européenne où au Maroc, apportant aux décideurs et institutions souvent demandeurs d'aide à la décision, des données fiables, actualisées, ainsi que des constats, projections, récits et autres liés à ce domaine.

¹⁸ En 2000, le Maroc bénéficie d'un financement de 40 millions d'Euros pour renforcer le contrôle des flux migratoires clandestins. Une enveloppe substantielle mais encore jugée « insuffisante » à Rabat pour permettre au Maroc de jouer le rôle « de gendarme » de l'UE.

¹⁹ Il suffit d'appliquer les recommandations de l'Assemblée Parlementaire européenne relatives au renforcement de la coopération en Méditerranée, par exemple sa [Recommandation 1359](#) (1998) sur le développement durable des bassins de la mer Méditerranée et de la mer Noire, sa [Recommandation 1329](#) (1997) relative au suivi de la Conférence méditerranéenne sur la population, les migrations et le développement (Palma de Majorque, 15-17 octobre 1996), sa [Recommandation 1306](#) (1996) relative aux migrations des pays en voie de développement vers les pays européens industrialisés, sa [Recommandation 1249](#) (1994) relative à la coopération dans le Bassin méditerranéen, sa [Recommandation 1211](#) (1993) relative aux migrations clandestines: « passeurs » et employeurs de migrants clandestins, ainsi que sa [Recommandation 1154](#) (1991) relative aux migrants maghrébins en Europe.

En guise de conclusion :

En dehors des considérations abruptes faites de chiffres, dates, statistiques et autres moyens d'évaluation rationnelle auxquels nous avons eu recours dans le présent rapport, il semble opportun de faire réintégrer à cette problématique une dimension toute autre, abordée au début de ce texte.

Nous considérons à juste titre que les clandestins sub-sahariens ou autres, actuellement présents ou en mouvement vers la région, s'inscrivent dans une dynamique trans-historique, celle-ci dépassant de loin les vicissitudes socio-économiques pourtant avérées et incontournables.

Il sont à notre sens « héroïques » pour de multiples raisons. Tout d'abord au regard du périple initiatique accompli et au vu des obstacles rencontrés. De même qu'ils semblent fascinés par cette zone de continuum entre deux continents, régions, religions, cultures, niveau de vie, comme l'ont été bien avant eux les dieux de l'olympé.

Héros modernes et bien malgré eux d'une tragédie historique dont les motivations réelles et les enjeux divers les dépassent, comme autant de caprices de divinités contemporaines amenées à les voir se débattre dans leur combat pour une survie. Tout du moins contribuent-ils ainsi à perpétuer cette lignée enchanteresse relative à Tanger et sa région. Ville ayant fasciné tout au long de l'histoire d'illustres savants, découvreurs, combattants, missionnaires de tous bords, mais aussi des aventuriers et des pauvres à la recherche d'un ailleurs meilleur, ce qui en a fait depuis l'antiquité jusqu'à nos jours une contrée d'exception et une terre d'accueil et de légende. Ainsi finissent par se juxtaposer de manière heuristique les déterminations géostratégiques individuelles et la culturelle mythologique collective.